

**RÉUNION
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AIDE AUX RIVERAINS
DE L'AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC**

**Relevé de conclusions de la réunion du 29 avril 2009
à l'Aéroport de Toulouse-Blagnac**

**Présidée par M. CASTELLS, Directeur des Politiques Interministérielles, Préfecture
de la Haute-Garonne.**

Étaient excusés :

Mmes LABAYEN (SNAM) – BLEUSE (CUGT) - NOIRET (CFDT) - AUDRAS (Maison de quartier de Bagatelle)

MM LLORCA (Conseil Général) – CLEMENT (SICOVAL) – SABATIE (SICOVAL) - SICARD (CUGT) – ASSEMAT (Communauté d'Agglomération du Muretain) – BASSO-BERT (Comité de défense des coteaux de Pech-David) – FRENDO (ADEQVA) - MARTY (COPRAE) – ROBERT (ADQL) – MAGISSON (S.N.P.L) – AUSINA (CGT) – LAHCCEN (AIR FRANCE) – SIMON (EUROPE AIRPOST) – SCHAFER (AIR MEDITERRANEE) – CHARANSOL (Syndicat National des Contrôleurs du trafic aérien) – LASNE (DDE) – SALEMBEHERE (DIREN) – VERNHES (ATB)

Étaient présents :

Pour les Collectivités locales :

MM PIGNARD (Conseil Général) – BERGON (CUGT) – SUAUD (Conseil Régional) - GERMAIN (CUGT)

Pour les Associations :

Mme BEER-DEMANDER (Association de défense du quartier de Fontaine – Lestang -Arènes)
MM. BOUDET (CCNAAT) – MAURIN (ASIS) – SUNE (Association Vivre à Cornebarrieu)

Pour les Administrations :

MM.DESCLAUX (DAC Sud) – FRAZZA (DDE)

Pour les professions aéronautiques :

MM. ROSAY (AIRBUS) – De la MESLIÈRE (ATB)

Assistaient également à la réunion :

Mmes BATAILLE (Conseil Général) – LEVEQUE FRADET (Conseil Régional) - ORVAIN (Préfecture de la Haute-Garonne) – BOUBEE (Communauté Urbaine du Grand Toulouse)
MM. DAL MASO et CAPDEVIELLE (DAC Sud) – ESCALES (Mairie de Toulouse)
Mme JULIA - MM. BERAU et CABANIÉ (ATB)

➤ **Ordre du jour**

- 1) Les indicateurs 2008 :
 - a) Les indicateurs d'activité
 - b) Les indicateurs financiers
 - c) Les bureaux d'étude et les entreprises de travaux
 - d) Les contrôles sur site
 - e) L'enquête de satisfaction auprès des riverains
- 2) Le programme pluriannuel 2009-2011.
- 3) Point budgétaire :
 - a) Recettes et engagements 2009
 - b) Les fonds complémentaires des collectivités territoriales.
- 4) Point sur l'avancée des réflexions concernant les établissements sanitaires et sociaux (ESS) et les établissements d'enseignement
- 5) Validation des dossiers « travaux »
 - a) Tableau des nouveaux dossiers en phase de travaux
 - b) Tableau des décisions modificatives travaux
 - c) Tableau des dossiers à rejeter pour manquement de pièces ou abandon de procédure.

➤ **Pièces jointes :**

- 1) Présentation power point de la CCAR du 29/04/2008
- 2) Tableau des nouveaux dossiers en phase de travaux
- 3) Tableau des décisions modificatives travaux
- 4) Tableau des dossiers à rejeter pour manquement de pièces ou abandon de procédure

Préambule :

M. CASTELLS (Préfecture) excuse Madame SOULIMAN, Secrétaire Général, empêchée et ouvre la séance.

1) Indicateurs 2008

M. BEREAU (ATB) présente les indicateurs de l'aide à l'insonorisation.

a) Les indicateurs d'activité

(Cf. Diapos 5 à 9)

241 demandes émanant de particuliers ont été déposées en 2008 soit une augmentation de 42% par rapport à 2007. Concernant les grands collectifs 2 052 logements sont concernés contre 313 en 2007, ce qui démontre que la démarche entreprise auprès des collectifs commence à porter ses fruits. Un bémol doit cependant être émis par rapport aux collectifs puisqu'il apparaît, contrairement aux particuliers, que tous les dossiers déposés peuvent ne pas aller au bout de la procédure. En effet, bien que déposé par un syndic un dossier peut en second lieu être rejeté en assemblée générale des copropriétaires.

En terme de dossiers traités, 276 dossiers sont en phase travaux dont 247 pour les dossiers des particuliers pour un montant global de 2,9 millions d'€. Au total ce sont 6 903 logements insonorisés sur la période 1995-2008 pour un montant global de 33,3 millions d'€.

Le budget moyen pour insonoriser un logement est relativement stable sur la période considérée. Il atteint 12 000 € (diagnostic + travaux) en moyenne en 2008 pour un logement individuel.

La durée moyenne de traitement pour une procédure complète a baissé, elle est de 16 mois (pour rappel cette durée en 2006 était de 22 mois et en 2007 de 20.5 mois). Cette baisse est liée d'une part au fait que tous les dossiers sont traités au fil de l'eau, plus aucun dossier n'est mis en attente et d'autre part à une politique de relance plus soutenue auprès des riverains qui tardent à fournir les pièces nécessaires à l'avancée de leur dossier.

b) Les indicateurs financiers

(Cf. Diapos 10 et 11)

- o les recettes (TNSA + abondement fonds collectivités territoriales) s'élèvent à 7,2 millions d'€, le report de solde 2007 est de 1,5 millions d'€ et les placements financiers ont rapporté 0,29 millions d'€ soit un total de recettes de 9 millions d'€.
- o les dépenses (engagements + frais de gestion) atteignent 3,1 millions d'€
- o le budget restant disponible à fin 2008 est donc de 5,9 millions d'€.

c) L'activité des bureaux d'étude et les entreprises de travaux

(Cf. Diapos 13 et 14)

L'arrivée et la montée en puissance en 2008 d'un nouveau bureau d'étude (Espace 9) redistribue les parts de marché des cabinets d'études pour les particuliers.

4 cabinets représentent 89% des études acoustiques.

Pour les entreprises de travaux, 4 sociétés se détachent et représentent un tiers du chiffre d'affaires des travaux réalisés chez les particuliers. Nous observons par ailleurs, une grande disparité puisque 50% de l'activité est représentée par des entreprises totalisant moins d'1% de part de marché chacune.

d) Les contrôles sur site

(Cf. Diapo 16)

Le taux de contrôle 2008 atteint 22 % pour un objectif annuel de 20%. 36 % de non-conformités ont été constatées pour des travaux chez des particuliers. Chaque non-conformité implique systématiquement une contre visite. Les non conformités les plus fréquentes concernent les entrées d'air (68%) qui soit ne sont pas mises en place, soit sont d'un modèle ne respectant pas les préconisations de débit ou d'isolement phonique de l'acousticien.

e) L'enquête de satisfaction auprès des riverains

(Cf. Diapos 19 à 24)

M. BEREAU (ATB) présente les résultats de l'enquête de satisfaction 2008 :

125 questionnaires ont été traités sur 182 envoyés aux particuliers soit un taux de retour important : 69%.

Les principaux résultats sont les suivants :

- o 93 % des riverains sont satisfaits des cabinets d'étude acoustique (90% en 2007)
- o 98 % des particuliers sont satisfaits des travaux effectués (99% en 2007).
- o 100 % des riverains sont satisfaits du service aide à l'insonorisation d'ATB. (99% en 2007)
- o La gêne sonore ressentie avant et après travaux est également significative de la satisfaction des riverains puisqu'elle passe dans le cas d'une gêne forte de 78% à 1% et dans le cas d'une gêne moyenne de 20% à 2%.
- o Une amélioration thermique après travaux est également constatée par 84 % des riverains qui ont fait des travaux d'isolation phonique.

Il ressort également de ce questionnaire que si la gêne sonore aérienne prédomine (71%), elle coexiste avec d'autres gênes sonores et notamment celle relative au bruit routier (22%).

2) le programme pluriannuel 2009-2011

(Cf. Diapos 27 à 36)

M. BEREAU (ATB) présente le programme pluriannuel des dépenses et recettes estimées sur la période 2009-2011.

- les dépenses : elles sont constituées :
 - o des dépenses engagées et non payées à fin 2008 (3.2 millions d'€)
 - o de la valorisation des dossiers en portefeuille (9.5 millions d'€)
 - o de la valorisation du potentiel estimé (12.2 millions d'€)
 - o des frais de gestion (0.78 millions d'€)

Pour les dossiers en potentiel et les dossiers en portefeuille (dossiers réellement déposés), la totalité des logements n'a pas été valorisée afin de tenir compte notamment pour les collectifs du risque existant de non concrétisation de l'opération. Une analyse syndic par syndic et copropriétés par copropriétés a été faite pour ne retenir que des dossiers qui apparaissaient être en mesure d'aller au bout de la procédure.

Ceci représente un total sur la période 2009-2011 de 24,9 millions d'€ (hors frais de gestion) ou de 26.9 millions d'€ si le décret concernant les opérations groupées est signé et que l'aide passe de 80% à 95%.

- les recettes : elles sont constituées :
- de la TNSA (14.4 millions d'€) sur la base de 4,8 millions d'€/an
 - du fonds complémentaire (7.2 millions d'€ sur la base de 2,4 millions d'€/an)
 - du report de 2008 (9.1 millions d'€)

Soit un budget restant disponible à la fin des 3 années de 2.9 millions d'€.

Mme JULIA (ATB) explique que les dossiers collectifs n'avancent pas dans l'attente de la validation du texte donnant droit à une aide à 95% (pour les travaux) pour les opérations groupées. Ce point est extrêmement pénalisant.

M. DESCLAUX (DAC Sud) informe les membres de la Commission qu'il ne manque plus que la signature du Ministre du budget pour valider ce texte.

M. BEREAU (ATB) présente l'analyse du prévisionnel pour l'année 2009 et indique que le budget restant pour cette année serait de l'ordre de 11.3 millions d'€.

Mme JULIA (ATB) explique que compte tenu de ces prévisions il a été proposé officiellement aux collectivités locales de suspendre le fonds complémentaire pour 2009 et de prolonger la convention d'une année supplémentaire soit jusqu'en 2012.

A l'heure actuelle et malgré un accord de principe de l'ensemble des collectivités, seuls le Conseil Général et la Mairie d'Aussonne ont donné officiellement leur accord.

Mme BEER-DEMANDER (ADQFLS) souhaite connaître le détail des frais de gestion 2008.

Mme JULIA (ATB) rappelle que les frais de gestion sont validés par le ministère de l'Environnement et de l'Ecologie et que le détail sera présenté lors de la prochaine commission.

M. de la MESLIERE (ATB) précise qu'en comparaison avec d'autres plateformes aéroportuaires françaises, nous sommes dans les plus performants au niveau des frais de gestion.

M. BEREAU (ATB) expose les actions en cours associées au programme pluriannuel :

- le démarchage continu et permanent des syndicats pour les copropriétés
- la réalisation de panneaux de chantier lors de travaux concernant les grands comptes.
- la distribution d'un courrier d'information en partenariat avec les mairies. La seconde phase concernant la Mairie de Toulouse a été réalisée les 20 et 21 avril 2009 avec la distribution de près de 3 000 courriers dans les boîtes aux lettres au sein de plusieurs quartiers prioritaires de la zone III du PGS.

M. PIGNARD (Conseil Général) demande s'il est possible de mieux cibler l'aide en effectuant une étude sur les logements éligibles.

Mme JULIA (ATB) indique que cette initiative avait déjà été entreprise au niveau des mairies concernées mais que celle-ci s'était rapidement révélée irréalisable notamment concernant la récupération du second critère d'éligibilité à savoir la date de construction ou de modification des bâtiments au sein du PGS.

Mme JULIA (ATB) rappelle qu'un article sur l'aide à l'insonorisation est paru dans le dernier Canal 31. Ceci a généré une vingtaine d'appels et pour la majorité, le logement se trouvait en dehors du plan de gêne sonore.

3) Point budgétaire

a) Engagements 2009

(Cf. Diapo 38)

Au 31 mars 2009, 43 diagnostics individuels et 155 diagnostics collectifs ont été engagés pour un montant de 41 135 €. Aucun travaux n'a encore été financièrement engagé pour l'année 2009.

b) le fonds complémentaire des collectivités territoriales

Cf. 2) programme pluriannuel 2009-2011

4) Point sur l'avancée des réflexions concernant les Etablissements Sanitaires et Sociaux (ESS) et les établissements d'enseignement

(Cf. Diapos 40 à 51)

Conformément à la demande faite en CCAR du 11 décembre 2008 concernant la réflexion à mener sur la prise en compte de ces établissements, **M. BERAU (ATB)** rappelle que ceux-ci :

- Ne sont pas pris en compte actuellement étant donné la priorité donnée aux logements d'habitation par la CCAR
- Sont déplafonnés. Les travaux sont pris en charge à 100 %
- Ne peuvent être financés que par les fonds issus de la TNSA (la convention d'abondement de fonds des collectivités précise que ces derniers sont réservés aux logements d'habitation).

Une première quantification par rapport à l'adresse postale et à l'appartenance au PGS a été effectuée concernant ces établissements. Près de 140 établissements sont concernés.

- Les établissements d'enseignement :
Une soixantaine d'établissements (Universités, lycées, collèges, écoles maternelles et élémentaires, etc..) publics ou privés ont été recensés au sein du PGS.
- Les établissements sanitaires et sociaux :
Près de 80 établissements ont été recensés au sein du PGS. Sont seuls éligibles les établissements disposant d'un n° FINESS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux).

M. BERAU (ATB) explique que ce géocodage effectué sur l'adresse postale est une première approche et qu'il est nécessaire de poursuivre l'analyse en affinant le géocodage au niveau des bâtiments concernés pour chacune des adresses postales incluses dans le PGS étant donné que pour ces établissements, c'est le ou les bâtiments eux-mêmes qui doivent être touchés par le PGS pour être éligibles.

La seconde phase d'étude pourrait consister, en collaboration avec les services de l'urbanisme des différentes mairies concernées et les différentes collectivités territoriales, à identifier les dates de construction de chacun des bâtiments concernés afin de vérifier qu'ils aient été construits antérieurement au Plan d'Exposition au Bruit (PEB) en vigueur à la date de construction.

MM FRAZZA (DDE) et SUNE (Association Vivre à Cornebarrieu) proposent d'établir une priorité de traitement pour les ESS.

M. de la MESLIERE (ATB) explique que le planning des priorités devra faire l'objet d'une décision lors d'une prochaine CCAR.

Mme JULIA (ATB) propose par rapport à l'enjeu que représentent ces établissements d'exclure les pharmacies, les laboratoires d'analyses, les traitements spécialisés à domicile et les services d'aide ménagère à domicile du fait de leur domaine d'activité et de l'absence de locaux destinés au repos ou à l'alitement de malades.

Les membres de la Commission sont favorables d'exclure de l'analyse ces établissements.

M. BOUDET (CCNAAT) demande quelle sera la conduite à tenir si un logement d'habitation est inclus dans ces établissements.

Mme JULIA (ATB) répond que ce logement sera traité conformément à la procédure normale liée à un bâtiment d'habitation.

Mme BEER-DEMANDER (ADQFLS) demande s'il est possible de chiffrer le montant total pour tous ces établissements.

Mme JULIA (ATB) explique que cela est très difficile du fait de la spécificité de chaque établissement voire de chaque bâtiment.

M. PIGNARD (Conseil Général) demande si les unités territoriales d'action médico-sociales sont prises en compte.

Mme JULIA (ATB) demande à **M. PIGNARD** si ces établissements sont répertoriés au FINESS et indique qu'ils ne seront retenus que s'ils disposent d'un numéro FINESS.

M. de la MESLIERE (ATB) rappelle à la Commission que la priorité est l'insonorisation des logements d'habitation (principe validé en Commission).

M. SUAUD (Conseil Régional) demande si les fonds disponibles peuvent être utilisés pour les ESS dans la mesure où les dossiers particuliers/collectifs ne sont pas suffisants.

Mme BEER-DEMANDER (ADQFLS) demande également s'il est possible de traiter un ESS par année.

M. DESCLAUX (DAC Sud) indique aussi que sur la période 2009-2011, le prévisionnel dégage un reliquat de 3 millions d'€. L'objectif de la Commission étant d'utiliser tous les fonds, ne serait-il pas possible de traiter quelques ESS sans pour autant remettre en cause les principes validés.

Dans l'attente des textes confirmant la prise en charge à 95% pour les opérations groupées **Mme JULIA (ATB)** estime plus prudent d'attendre pour voir comment évoluent les demandes des prochains mois et de faire un point sur les moyens financiers disponibles avant de prendre une décision.

M. CASTELLS (Préfecture) propose de lancer le géocodage au bâtiment ainsi que l'analyse sur le deuxième critère d'éligibilité (date du permis de construire ou de modification du bâtiment par rapport au PEB) pour ensuite fixer les règles de prise en compte de ces établissements par l'Aide à l'Insonorisation.

Conclusion : Les membres de la Commission sont favorables au lancement de ces études complémentaires sur le critère de date de construction en concertation étroite avec les mairies et collectivités concernées.

5) Validation des dossiers soumis à la CCAR

(Cf. Diapo 53)

M. BEREAU (ATB) présente les dossiers soumis à validation de la commission :

Sont présentés :

- o 101 logements d'habitation de particuliers en phase travaux pour un montant total de 1 215 913 €,
- o 3 dossiers concernant des grands collectifs (487 logements) en phase travaux pour un montant de 2 269 231 €. (Montant basé sur l'aide estimée suite au diagnostic acoustique).
- o 3 décisions modificatives dont le montant représente moins de 10 % de l'aide accordée par la CCAR, pour information,
- o 14 dossiers à rejeter pour manquement de pièces ou abandon de procédure.

Les membres de la Commission sont favorables au lancement de tous les travaux présentés ainsi qu'aux décisions modificatives et au rejet ou au classement sans suite des dossiers présentés pour manquement de pièces ou abandon de procédures.

NB : *Un riverain (AI-07-00167) dont le dossier a été présenté pour rejet lors de la présente CCAR a fait savoir postérieurement à celle-ci sa décision de poursuivre la procédure en cours. Afin de lui permettre de poursuivre le déroulement de son dossier sans interruption le courrier lui notifiant son rejet n'a pas été envoyé.*

Les cas particuliers :

(Cf. Diapo 54)

M. BEREAU (ATB) expose 2 cas particuliers soumis à la commission :

1) Un riverain (dossier N° AI-08-00236) maintient sa volonté d'installer un insert de cheminée en lieu et place d'un chapeau en tête de conduit. Cette dernière solution a été validée par le cabinet acoustique et présente un coût nettement moins élevé que l'insert.

La commission rend un avis défavorable à ce dossier et indique que les inserts ne seront pas pris en charge par l'aide à l'insonorisation dès lors qu'une solution validée par le cabinet d'étude en acoustique sera envisageable.

2) Les dossiers pour les grands collectifs présentés à cette commission sont basés sur le taux actuellement en vigueur de 80%.

M. BEREAU (ATB) propose que dès parution des nouveaux textes concernant le passage de l'aide à 95%, ces dossiers puissent en bénéficier.

La commission rend un avis favorable à cette demande.

6) Questions Diverses

(Cf. Diapos 58 et 59)

Mme JULIA (ATB) propose du fait du retard pris dans le programme pluriannuel d'actions sur les copropriétés en difficulté du Grand Toulouse que sorte de cette convention les copropriétés RONSARD et MONT-DORE pour les traiter dans le cadre conventionnel.

La commission rend un avis favorable à cette demande.

Suite à une réunion avec le Conseil National du Bruit, **Mme JULIA (ATB)** informe la commission de la réflexion engagée suite au Grenelle et au COMOP Bruit sur l'intérêt de traiter le volet thermique en complément de l'acoustique dans le traitement des logements des riverains des aéroports. Par ailleurs, le volet acoustique doit intégrer toutes les sources d'exposition concernant les transports (routier, ferré et aérien).

Cette prise en compte concomitante des deux volets poursuit plusieurs objectifs :

- Avoir une cohérence dans les mesures et les solutions proposées,
- Ne pas revenir sur une même habitation quelques temps après son traitement acoustique pour traiter le volet thermique (objectif facteur 4)
- Réaliser des économies d'échelle par un traitement global.

Dans le cadre de cette réflexion, l'objectif est dans un premier temps d'évaluer les surcoûts générés, sur la base d'expérimentations menées auprès de riverains des aéroports de Lyon,

Marseille et Toulouse. Cela se traduirait par la réalisation de diagnostics incluant le volet thermique et les exigences acoustiques des autres modes de transport.

Le CNDB souhaiterait mener cette opération pilote auprès de logements individuels et collectifs étant entendu que le financement de ces diagnostics complémentaires pourrait être pris en charge en partie ou en totalité par la TNSA.

M. BOUDET (CCNAAT) explique que si des mesures de vérification doivent être faites, ce doit être sur l'acoustique uniquement.

M. de la MESLIERE (ATB) rappelle qu'ATB est gestionnaire de l'aide et est mandatée pour gérer les taxes dans un cadre réglementaire bien défini et que ce projet de financement par la TNSA en sort.

Mme JULIA (ATB) rappelle par ailleurs que l'équipe de l'Aide à l'Insonorisation d'ATB n'est pas formée en thermie et qu'elle ne dispose pas des compétences nécessaires pour traiter techniquement le volet thermique des dossiers. Elle propose sous réserve d'un financement et d'un traitement technique de la partie thermique externes de ce dossier d'identifier des candidats susceptibles d'être intéressés par cette démarche.

La commission rend un avis défavorable sur la prise en charge financière et technique sur la partie thermique de cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. CASTELLS (Préfecture)** clôt la séance.

Fait à Toulouse le, **29 JUIN 2009**

Le Président


Pour le Préfet
Le Directeur des Politiques Interministérielles
Bernard CASTELLS